

Nouveaux taux d'imposition – Année fiscale 2017

- **L'année fiscale 2017 commence avec la paie débutant le 11 décembre 2016.** Pour connaître vos cumulatifs de l'année fiscale 2016, veuillez **consulter votre relevé de paie** de la paie finissant le 10 décembre 2016 (dépôt du 29 décembre).
- Les exemptions d'impôts sont indexées par notre centre de traitement de la paie. Il est toutefois de la **responsabilité de chaque employé** de compléter les formulaires **TD1 et TP-1015.3**, « Déclarations des crédits d'impôt sur la paie », dès qu'un changement apporté par une Loi l'exige ou dès que sa situation personnelle a changé.
- **Disponibilité des formulaires** : les formulaires TP-1015.3 (Provincial) et le TD1(Fédéral) sont disponibles sous la section « Impôt » des conditions d'emploi et rémunération du portail.

DESCRIPTION		2016	2017
-------------	--	------	------

Impôt provincial	Exemption annuelle de base	11 550 \$	11 635 \$
	Exemption/conjoint ou équivalent	11 550 \$	11 635 \$
Régie des rentes	Exemption annuelle de base	3 500 \$	3 500 \$
	Taux de cotisation – employé	5,325%	5,40%
	Cotisation max. annuelle	2 737.05 \$	2 797.20 \$
	Maximum des gains admissibles	54 900 \$	55 300 \$
R.Q.A.P.	Taux de cotisation – employé	0,548%	0,548%
	Cotisation max. annuelle	391,82\$	397,30\$
	Maximum des gains admissibles	71 500 \$	72 500 \$

Impôt fédéral	Exemption annuelle de base	11 474 \$	11 635 \$
	Exemption/conjoint ou équivalent	11 474 \$	11 635 \$
Assurance emploi	Maximum des gains admissibles	50 800 \$	51 300 \$
	Cotisation maximum annuelle	772.16 \$	651.51 \$
	Taux de cotisation – employé	1,52%	1,27%

Régimes de retraite			
RREGOP	Taux de cotisation	11.12%	11.05%
	Taux réduction ¹	0,0189	0,0188
	Exemption annuelle	13 725 \$	13 825 \$
	Maximum salaire cotisable	163 715 \$	165 077 \$
RRPE et RRAS	Taux de cotisation	14,38 %	15.03 %
	Exemption annuelle	19 215 \$	19 355 \$
	Maximum salaire cotisable RRPE	163 715 \$	165 077 \$
	Maximum salaire cotisable RRAS	170 000 \$	171 438 \$

¹ La réduction correspond au chiffre le plus élevé entre 0 et celui résultant de la formule suivante : taux réduction X (Maximum gain RRQ - salaire cotisable)